

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 06 MARS 2018**

**BM2018/03/06/01: ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION
« ACTEURS DU GRAND PARIS »**

DATE DE LA CONVOCATION : 28 FEVRIER 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, Georges SIFFREDI, André SANTINI, Patrick BRAOUEZEC, Éric CESARI, Daniel BREUILLER, Laurent RIVOIRE, Daniel-Georges COURTOIS, Xavier LEMOINE, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrick BEAUDOUIN, Danièle PREMEL, Patrice CALMEJANE, Frédérique CALANDRA, Valérie MAYER-BLIMONT, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Carine PETIT, Denis BADRE, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Manuel AESCHLIMANN par Geoffroy BOULARD, Olivier KLEIN par Carinne PETIT et Christian DUPUY par Eric CESARI

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Daniel GUIRAUD, Michel LEPRETRE et Sylvain BERRIOS.

L'association « Acteurs du Grand Paris » a été créée au début de l'année 2011 pour fédérer des professionnels, acteurs publics et privés engagés et investis dans la réalisation et le développement et la promotion du Grand Paris. L'association est un lieu d'échanges ayant pour but de faciliter le partage d'informations et d'expériences et la mise en œuvre de collaborations entre ses membres. Le Club permet à des directeurs généraux, des directeurs de la communication, des responsables des missions Grand Paris ou encore à des journalistes de se retrouver, à intervalle régulier, dans le but d'alimenter les réflexions et de nourrir le projet. Acteurs publics et privés du Grand Paris, les membres du Club partagent un esprit de convergence et de coopération autour de l'intérêt général, au service de leurs concitoyens.

Les membres sont des professionnels issus d'entreprises publiques et privées comme : ABB, Accenture, Agence Beaurepaire, AREP, Alstom transport, Archistorm, Bouygues Construction, Bouygues Travaux Publics, Bouygues Immobilier, Brézillon, Bureau Veritas, Cadre de Ville, Caisse d'Épargne Ile-de-France, Carrefour, Citallios, CISCO, Communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, Communauté d'agglomération Plateau de Saclay, Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France, Crédit Agricole, Domaines Publics, EDF, Engie, Enlarge Your Paris, Etat d'Esprit, EPA de la Défense Seine-Arche – Epadesa, EPA Sénart, EPA Mantois Seine-Aval, EPA Paris-Saclay, Enedis, Europacity, Eurovia, GCC, Groupe 3F, Icade, JC Decaux, Le Journal du Grand Paris, Hausman Executive Search, Kaufman et Broad, Paris-Asia, La Poste, Lyonnaise des eaux, Le Moniteur, Groupe Martin SA, Nexity, Ordre des Architectes d'Ile-de-France, Paris Batignolles Aménagement, Préfecture de région Ile-de-France, Quai3, Quartus, RTE, Samsic City, Scau Architectes, Schneider Electric, Serfim Groupe, Société du Grand Paris, Siemens, Sogaris,

Sogeprom, Suez, Suez Recyclage et Valorisation, Tecili Conseil, Thalès, Ville de Paris, Vinci Construction, Vinci SA.

L'objectif de cette adhésion est de permettre à la Métropole du Grand Paris de participer à ce lieu d'échanges, de réflexions ainsi qu'à cet espace de création de coopérations entre les différents acteurs du Grand Paris.

En étant adhérente au « Acteurs du Grand Paris », la Métropole du Grand Paris participe à l'enrichissement des savoirs, au développement des territoires et des entreprises ainsi qu'à la visibilité du Grand Paris.

Le montant de l'adhésion s'élève à 700 euros pour une durée d'un an.

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2016/02/18/03 du Conseil de la métropole du Grand Paris portant délégation de compétence au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels l'adhésion de la métropole du Grand Paris à divers organismes,

Vu les statuts de l'association,

Considérant l'intérêt pour la métropole du Grand Paris d'intégrer cette association,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adhérer à l'association « Acteurs du Grand Paris ».

PRECISE que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 700€ (sept cents euros).

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.